

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 juin 2018  
Séance du 11 juin 2018

## 2 Compte administratif 2017 - compte de gestion 2017

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOUADDI, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :                 | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice :  | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés :                              | 0  |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :               | 39 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme BARBETTE | 1  |

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion dressé par monsieur le Trésorier constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement ;
- le résultat d'exécution de la section d'investissement ;
- le besoin de financement de la section d'investissement.

Le document annexé, présente pour le budget principal :

- le budget primitif ;
- les décisions modificatives de l'exercice 2017 ;
- les autorisations spéciales qui s'y attachent ;
- le détail des dépenses et des recettes ordonnancées, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- la reprise des résultats de l'exercice 2016 ;
- l'état des restes à réaliser.

# maintenant !

Les résultats de l'exécution budgétaire 2017 tels qu'ils figurent au compte administratif peuvent ainsi être présentés comme suit :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2017	17 775 046,64 €	21 706 214,94 €	3 931 168,30 €
Résultat 2016 (D001)	8 834 132,58 €		-8 834 132,58 €
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement</b>			<b>-4 902 964,28 €</b>
Restes à réaliser 2017	4 328 186,79 €	6 868 268,54 €	2 540 081,75 €
<b>Besoin de financement</b>			<b>2 362 882,53 €</b>

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2017	42 070 128,83 €	47 223 262,10 €	5 153 133,27 €
Résultat 2016 (R002)		1 113 082,63 €	1 113 082,63 €
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>			<b>6 266 215,90 €</b>

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31 et L1612-12,  
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,  
Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » en date du 11 juin 2018,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN ne prend pas part au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à main levée, à l'unanimité, à Monsieur Serge NATANSON pour le vote.

Votants : 37

Pour : 23

Contre : 6

Abstention : 8

■ Décide à la majorité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'adopter, pour le budget principal, le compte administratif 2017 et d'arrêter les résultats tels qu'ils figurent au rapport de présentation.

**Article 2** : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par monsieur le Trésorier, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26 JUIN 2018

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02/07/18.

et publication ou notification le 02/07/18...

affiché le 26/06/18.....

CREIL, le 02/07/2018.....

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

# maintenant !

*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*